

RĚSIDE ĚTUDES

TOUTE L'EXPERTISE DES RĚSIDENCES GĚRĚES

PROCĚDURE DE SAUVEGARDE

DĚCLAREZ

VOTRE CRĚANCE RĚSIDENCES SERVICES GESTION

- LOYERS TRIMESTRIELS -

EN 3 ĚTAPES

SOMMAIRE

- **Étape 1** _____ **P.2**
Connectez vous au site dédié
- **Étape 2** _____ **P.5**
Renseignez votre créance
- **Étape 3** _____ **P.10**
Téléchargez vos justificatifs
- **Contacts** _____ **P.13**

ÉTAPE 1

CONNECTEZ VOUS AU SITE

<https://www.btsg.eu>

Cette procédure est valable uniquement pour les propriétaires dont les biens sont gérés par la société Résidences Services Gestion.

Vous trouverez le nom de votre société de gestion **en haut à gauche sur votre dernier avis de règlement/facture, sous la mention "Locataire"**.

Pour les déclarations concernant nos autres sociétés de gestion, veuillez vous reporter aux tutoriels dédiés.

Vos codes d'accès vous sont précisés dans le courrier qui est en cours d'envoi par BTSG². Si vous avez plusieurs références contrats, vous avez reçu plusieurs courriers avec des codes d'accès différents pour chaque contrat.

Dans le cas où vous ne les avez pas reçus, nous vous invitons à vous reporter à la page 4.

Nous vous précisons vous devez faire **une déclaration avec le montant total dû pour chaque référence contrat** (cf page 9).

1/ Complétez votre identifiant + mot de passe en haut à droite



2/ Modifiez votre mot de passe, complétez votre adresse mail et cliquez sur "Créer/mettre à jour"

Pourquoi changer mon mot de passe?

Un mot de passe fiable est votre première ligne de défense contre les intrus et les imposteurs. Voici quelques conseils utiles pour créer un mot de passe fiable et garantir la sécurité de vos informations. <https://www.cnll.fr/fr/les-conseils-de-la-cnll-pour-un-bon-mot-de-passe>

Lors de votre première identification sur ce site, vous devez modifier votre mot de passe.

En cas d'oubli ou de perte de votre mot de passe pour accéder à votre Espace, vous devrez le réinitialiser.

Votre identifiant :

ceci reste votre identifiant pour vous connecter
vous devez conserver votre identifiant

Votre nouveau mot de passe :

Confirmer votre nouveau mot de passe :

Avec au moins 12 caractères, avec au moins un chiffre, au moins une lettre en majuscule, au moins un caractère spécial

Votre email : ✓
Cliquer sur la case pour cacher/montrez les mots de passe

votre mail est utilisé pour vous renvoyer un lien en cas d'oubli
ce n'est pas votre nouvel identifiant

Créer/Mettre à jour

Vous serez invité à vous reconnecter avec le même identifiant et votre nouveau mot de passe

Vous n'avez pas reçu vos codes d'accès

1/ Connectez-vous au site : <https://www.btsg.eu>

2/ Cliquez sur le logo Réside Études



3/ Rendez vous au point 2 de la page et suivez les étapes du tutoriel
à partir de la page 7

3 possibilités :

1. Vous avez reçu notre courrier et disposez d'identifiants de connexion :

Suivez la procédure suivante :

1. Rentrer vos identifiants de connexion en haut à droite de cette page et cliquer sur « Se connecter »
2. Si c'est votre première connexion, vous allez devoir changer uniquement votre mot de passe
3. Cliquer sur « créances à déclarer »
4. Cliquer sur « déclarer une créance » pour le mandat concerné



2. Vous NE disposez PAS d'identifiants de connexion

Suivez la procédure suivante :

1. Cliquer sur le lien : <https://www.btsg.eu/anonym/mandat/creance/10401062098/residences-services-gestion-rsg-sas>
2. Compléter les étapes : renseignement de la créance, transmission des justificatifs et envoi de la créance

3. Vous avez une créance sur une autre société du groupe RESIDE ETUDES

Allez sur le portail dédié des mandataires judiciaires en cliquant sur ce lien : <https://reside-etudes-mj.procedurecollective.com/>

ÉTAPE 2

RENSEIGNEZ VOTRE CRÉANCE

Vos informations étant déjà complétées, vous pouvez déclarer votre créance

Mes créances à déclarer

 Sous toute réserve - en l'état des indications portées à notre connaissance

Nom du mandat  Numéro du mandat 

Filter

Déclarer	Ouverture	N°	Nom du mandat	Réf.
Saisir votre déclaration	04 déc. 2023	37390	 RÉSIDENCES SERVICES GESTION - RSG SAS	PRSo: 
Saisir votre déclaration	04 déc. 2023	37390	 RÉSIDENCES SERVICES GESTION - RSG SAS	CBVo: 

Ces données n'étant pas obligatoires, vous n'avez pas à les compléter



Cliquez sur saisir votre déclaration

Votre future déclaration

Vous avez une créance à déclarer dans la procédure 37390 - SAS RÉSIDENCES SERVICES GESTION - RSG.

Les créances déclarées en ligne feront l'objet d'un traitement identique à celles dont la déclaration a été réalisée par voie postale. Suivez les indications suivantes pour effectuer en ligne votre déclaration de créance :

 Remplissez le formulaire de déclaration en ligne que vous trouverez ci-après, afin de vous aider et de vous faciliter la réalisation de cette déclaration. Cette validation vous évitera toutes formalités et notamment l'envoi d'un courrier.

Joignez les pièces justificatives de votre créance afin que celle-ci puisse être transmise au Mandataire judiciaire pour vérification.

Une fois que vous aurez rempli tous les champs nécessaires, validez votre formulaire de déclaration de créance.

Vous recevrez par mail un justificatif de votre saisie en ligne.

Si vous ne possédez pas d'identifiant / mot de passe, vous pouvez les demander à l'étude.



Accepter
Refuser

Complétez/modifiez vos informations

Civilité: [REDACTED]

Nom / Dénomination: [REDACTED]

Prénom / Forme sociale: [REDACTED]

Numéro SIREN (pour les sociétés): [REDACTED]

Adresse Ligne 1: [REDACTED]

Adresse Ligne 2: [REDACTED]

Adresse Ligne 3: [REDACTED]

Code Postal: [REDACTED]

Ville: [REDACTED]

Pays: France

Téléphone: [REDACTED]

E-mail: [REDACTED]

Référence: SQY [REDACTED]

Reportez la **référence indiquée** dans votre courrier ou sur votre avis de règlement/facture si vous n'avez pas reçu votre courrier

Nous vous rappelons que si vous avez plusieurs références, vous devez faire **une déclaration pour chacune d'elle**

la SELARL THEVENOT PARTNERS, en la personne de Maître Christophe THÉVENOT, 42 rue de Lisbonne à Paris (75008), auprès desquels il convient de prendre attache pour toutes les questions relatives à la poursuite de l'activité, à la gestion des contrats en cours et au traitement des revendications.

En notre qualité de mandataires judiciaires, et conformément aux dispositions des articles L. 622-24, R. 622-21 et R. 622-24 du code de commerce que vous trouverez reproduites au dos de la présente, vous devez procéder à votre déclaration de créance, à peine de forclusion, avant l'expiration du délai de **DEUX (2) MOIS** à compter du **20 décembre 2023**, délai augmenté de deux (2) mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

Vous trouverez également reproduites au dos de la présente, les dispositions légales et réglementaires relatives aux délais et formalités à respecter pour déclarer votre créance, pour solliciter, le cas échéant, un relevé de forclusion et pour les actions en revendication et en restitution ainsi que les articles L. 621-10, R. 621-19 et R. 621-24 du code de commerce.

En application des dispositions de l'article R. 622-21 du code de commerce, il convient de noter que votre créance a été portée par le débiteur sur la liste, de la façon suivante :

A titre chirographaire, échu : 821,48 euros	ACQUIESEMENT DU CRÉANCIER (SIGNATURE + cachet pour les sociétés)
Réf: SQY [REDACTED]	

NEUILLY SUR SEINE, le 19 décembre 2023

AVIS DE REGLEMENT DE LOYER

Référence: SQY [REDACTED] Période du 01.10.2023 au 31.12.2023

Facture N° [REDACTED] Mode de règlement: Virement

Echéance [REDACTED] Lieu de location: [REDACTED]

Compte bancaire crédité [REDACTED]

Virement bancaire le : 27 DEC 2023

Complétez/modifiez votre créance

Informations Créance

Montant déclaré en Euro :

Mercredi saisir votre montant avec deux chiffres après le point ou la virgule. Exemple : 1234,56

Observations :
 Merci de préciser dans cette zone la nature du privilège de votre créance (si créance privilégiée le préciser et justifier le caractère privilégié de celle-ci, soit chirographaire, ou échue, ou à échoir, ou encore provisionnelle).

1ère étape : Enregistrer les informations de votre créance

Précisez **“privilège du bailleur à terme échu”** dans la case “Observations”

Le **montant indiqué** dans votre courrier et prérempli sur le formulaire correspond à votre contrat.
Si vous n’êtes pas d’accord avec ce montant, nous vous invitons à le modifier.

Si vous n’avez pas reçu votre courrier, reportez le **montant total dû précisé sur votre avis de règlement/facture** (toujours indiquer **“privilège du bailleur à terme échu”** dans la case “Observations”)

la SELARL THEVENOT PARTNERS, en la personne de Maître Christophe THÉVENOT, 42 rue de Lisbonne à Paris (75008), auprès desquels il convient de prendre attache pour toutes les questions relatives à la poursuite de l’activité, à la gestion des contrats en cours et au traitement des revendications.

En notre qualité de mandataires judiciaires, et conformément aux dispositions des articles L. 622-24, R. 622-21 et R. 622-24 du code de commerce que vous trouverez reproduites au dos de la présente, vous devez procéder à votre déclaration de créance, à peine de forclusion, avant l’expiration du délai de **DEUX (2) MOIS** à compter du **20 décembre 2023**, délai augmenté de deux (2) mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

Vous trouverez également reproduites, au dos de la présente, les dispositions légales et réglementaires relatives aux délais et formalités à respecter pour déclarer votre créance, pour solliciter, le cas échéant, un relevé de forclusion et pour les actions en revendication et en restitution ainsi que les articles L. 621-10, R. 621-19 et R. 621-24 du code de commerce.

En application des dispositions de l’article R. 622-21 du code de commerce, il convient de noter que votre créance a été portée par le débiteur sur la liste, de la façon suivante :

A titre chirographaire, échu	821,48 euros	ACQUIESCEMENT DU CRÉANCIER (SIGNATURE + cachet pour les sociétés)
Réf : SQY [REDACTÉ]		

NEUILLY SUR SEINE, le 19 décembre 2023

AVIS DE REGLEMENT DE LOYER

Référence : [REDACTÉ] Période du 01.10.2023 au 31.12.2023
 Facture N° : [REDACTÉ] Mode de règlement : Virement
 Échéance : [REDACTÉ] Lieu de location : [REDACTÉ]
 Compte bancaire crédité : [REDACTÉ]
 Virement bancaire le : 27 DEC 2023

Facture établie pour le compte du propriétaire dans le cadre du mandat de gestion intégré au bail. Pour toute question relative à cette facture, vous pouvez contacter le service "relations propriétaires" par téléphone au 01 53 23 38 70 ou e-mail: relations.proprietaires@reside-etudes.fr

DESIGNATION	BASE OU TARIF	QUANTITE OU TX	MONTANT
Loyer (LMNP)			1 073,52 €
TVA 10%	1 073,52 €	10,00 %	107,35 €
Procédure de sauvegarde loyer 10% (du 01/10/2023 au 03/12/2023)			-746,80 €
Procédure de sauvegarde TVA 10%	-746,80 €	10,00 %	-74,68 €

Exemple:
 Procédure de sauvegarde loyer 10% : - 746,80€
 Procédure de sauvegarde TVA: - 74,68€
Montant échu à déclarer : 821,48€

Si une tiers personne intervient pour votre déclaration

Informations de la personne chargée de vous représenter et de suivre l'état de votre créance dans le cadre de la procédure

Avec un représentant pour votre créance ?

Civilité: [REDACTED] ▼

Nom / Dénomination *: [REDACTED]

Prénom / Forme sociale: [REDACTED]

Numéro SIREN (pour les sociétés): [REDACTED]

Adresse Ligne 1 *: [REDACTED]

Adresse Ligne 2: [REDACTED]

Adresse Ligne 3: [REDACTED]

Code Postal *: [REDACTED]

Ville *: [REDACTED]

Pays: France ▼

Téléphone: [REDACTED]

E-mail *: [REDACTED]

Référence: SOY [REDACTED]

Informations Créance

Montant déclaré en Euro *: 821.48 Merci de saisir

vosre montant avec deux chiffres après le point ou la virgule. Exemple : 1234.56

Observations *:

Merci de préciser dans cette zone la nature du privilège de votre créance (si créance privilégiée le préciser et justifier le caractère privilégié de celle-ci, soit chirographaire, ou échue, ou à échoir, ou encore provisionnel).

privilège du bailleur à terme échue

Vous devez fournir une valeur pour Observation. ✕

1ère étape : Enregistrer les informations de votre créance

Précisez **“privilège du bailleur à terme échue”** dans la case “Observations”

ÉTAPE 3

TÉLÉCHARGEZ VOS JUSTIFICATIFS

Déposez **votre avis de règlement/facture**

Modifier les informations de votre créance

Téléchargement du fichier [SQY_PS.pdf] OK

2ème étape : justificatif de votre créance

Merci de joindre uniquement au format **PDF** ou **JPG** toutes les pièces pouvant justifier votre créance (factures, justificatifs, etc...).
Pour faciliter nos échanges, veuillez rajouter votre **RIB** en pièce jointe.
Attention, la taille des documents est limitée à **100Mo**.

Glisser-déposer des fichiers sur cette zone ou bien cliquer ICI pour télécharger un fichier

SQY PS.pdf 0.2MB

Vos Pièces Jointes

Mise en ligne	Nom du fichier
5 janv. 2024	SQY_PS.pdf - 246 KB

3ème étape : Envoyer votre créance

Cliquez sur **“Envoyer votre créance”**

2ème étape : justificatif de votre créance

Merci de joindre uniquement au format **PDF** ou **JPG** toutes les pièces pouvant justifier votre créance (factures, justificatifs, etc...).
Pour faciliter nos échanges, veuillez rajouter votre **RIB** en pièce jointe.
Attention, la taille des documents est limitée à **100Mo**.

Glisser-déposer des fichiers sur cette zone ou bien cliquer ICI pour télécharger un fichier

SQY PS.pdf 0.2MB

Vos Pièces Jointes

Mise en ligne
5 janv. 2024

3ème étape : Envoyer votre créance

Confirmer l'envoi de votre créance

Avez vous bien complété vos données et joint au moins un justificatif ?

J'envoie ma créance Abandon

Pour confirmer votre déclaration, cliquez sur **“J'envoie ma créance”**

Votre créance a bien été déclarée.

Pour toute autre créance Résidences Services Gestion à déclarer
cliquez à nouveau sur "Créances à déclarer".



The screenshot shows the user interface for 'Accès Créancier' (Creditor Access). The top navigation bar includes 'Accueil', 'Présentation', 'Missions', 'Acquéreur', 'Salarié', 'Dirigeant', 'Créancier', 'Tarif', and 'Nous Contacter'. A 'Se déconnecter' button is visible in the top right. The main menu includes 'Mes Informations', 'Créances à déclarer' (circled in red with a hand icon pointing to it), 'Suivi de créances', 'Réponse à contestation', 'Réponses aux plans', and 'Contact'. Below the menu, the user is identified as 'SAS RÉSIDENCES SERVICES GESTION - RSG'. The main message reads: 'Votre créance a bien été envoyée' (Your claim has been sent), followed by 'Vous allez recevoir par mail un justificatif de votre saisie en ligne.' (You will receive by email a justification of your online filing.) and 'Si vous ne possédez pas d'identifiant / mot de passe, vous pouvez les demander à l'étude.' (If you do not have an identifier / password, you can request them from the study.)

Pour tout contrat Résidences Services Gestion manquant sur votre espace personnel, nous vous invitons à répéter ces opérations en utilisant vos codes d'accès ou à vous reporter à la page 4 si vous ne les avez pas reçus.

RÉSIDE ÉTUDES

TOUTE L'EXPERTISE DES RÉSIDENCES GÉRÉES

Une fois validé, vous recevrez une confirmation de déclaration. Pensez à vérifier dans vos courriers indésirables. Vous pouvez suivre l'évolution de votre demande en vous connectant avec vos codes d'accès.

Pour toute interrogation relative à la procédure de sauvegarde, les équipes du Service Relations Propriétaires de Réside Études sont disponibles par mail: ps.proprietaires@reside-etudes.fr et par téléphone 01 48 70 31 20